

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025****NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 19
- de votants 26

L'an deux mil vingt cinq

Le onze avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET**DÉBAT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**Étaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET B. MERESSE C. RIFF
MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX H. DUMOULIN C. MERCIER H.
LEDOUX G. MONTAY F. COQUELET V. PORQUET A. AIT BAHA D.
RAMEZ JM. DELANNOY G. COLLET S. PIROTTE JC. REZIGA S.
GLINEUR

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2025

Étaient excusés : I. PLOUVIER A. MALABOEUF L. BLONDEAU B. LE
MIGNENT L. PHILIPPE A. DEVEMY C. GRAND S. SPOTO

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 01/04/2025

Procurations respectives à : P. BAUDRIN G. COLLET JM.
DELANNOY D. RAMEZ B. MERESSE C. COLLET H. LEDOUX

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Damien RAMEZ, Adjoint aux Finances prend la parole.

Il rappelle les obligations légales concernant le débat d'orientation budgétaire :

1) Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif

2) Il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

3) Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

D'avoir connaissance des grandes orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels

qui préfigurent les priorités du budget primitif,

De pouvoir discuter de ces grandes orientations,

D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

4) Une délibération prend acte de la tenue du débat.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Ville de MAING (59233)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape structurante du cycle budgétaire des collectivités. Il vise à informer les élus, à clarifier les priorités et à favoriser une délibération démocratique en amont du vote du budget primitif.

Il est **obligatoire** pour les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de cette taille (Art. L.2312-1 du CGCT). Toute délibération budgétaire non précédée d'un DOB est **entachée d'illégalité**.

La **Loi NOTRe** et l'article 107 imposent que le rapport du DOB présente :

- **Les orientations budgétaires** : prévisions des recettes et dépenses (fonctionnement et investissement), avec les hypothèses retenues (fiscalité, dotations, tarification, relations avec l'EPCI).
- **Les engagements pluriannuels** : programmation des investissements, autorisations de programme en cours ou à créer.
- **La dette** : structure actuelle, gestion et profil de dette visé.

Depuis la **Loi de programmation des finances publiques 2018-2022**, le rapport doit aussi inclure les **objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement** et du besoin de financement.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, il doit également comporter des données sur :

- La **structure des effectifs** ;
- Les **dépenses de personnel** (traitements, indemnités, heures supplémentaires, avantages en nature) ;
- La **durée effective du travail**.

Le DOB est **formalisé par un vote** de l'assemblée délibérante, qui prend acte du débat et du rapport présenté.

Préambule

Le contexte général reste encore une fois très incertain et anxiogène du fait de la situation géopolitique mondiale. Cela appelle à une grande vigilance. « Si nous ne sommes pas en guerre, nous ne pouvons plus dire que nous sommes en état de paix » et le passage à une économie de guerre pourrait revoir les priorités de l'État Français.

Le budget 2025, dernier du mandat municipal, s'inscrit dans la continuité des trois exercices précédents, avec pour objectifs : la prudence dans la gestion, l'efficacité des dépenses et le soutien à un investissement structurant.

Une rigueur budgétaire devra être maintenue, notamment sur les charges générales et les dépenses de personnel, tout en anticipant les besoins futurs liés à la réhabilitation du complexe Léo Lagrange, dans le respect de notre capacité d'autofinancement.

1. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

1.1. LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE NATIONAL ET INTERNATIONAL

- **Croissance économique :**
 - Au niveau mondial, la croissance du PIB reste modérée : +2,9 % en 2024 (prévisions FMI).
 - La croissance prévue pour 2025 est estimée à +1,2 %.
- **Inflation :**
 - Après une forte hausse en 2022-2023, l'inflation poursuit son ralentissement : **prévision de 2,6 % en 2024**, avec une cible de 1,8 % à horizon 2025 (Banque de France).
 - Toutefois, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) demeure persistante.
- **Emploi :**
 - Le taux de chômage est stable autour de **7,5 % en 2024**, avec une légère remontée prévue à **7,8 % en 2025**.
- **Fin de l'ère du « quoi qu'il en coûte » :**
 - Le gouvernement annonce un **resserrement budgétaire**, avec un objectif de réduction du déficit public (supérieur à 5 % du PIB en 2023), ce qui pourrait impacter les dotations aux collectivités.

1.2. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

- **Recettes locales :**
 - En 2024, les recettes de fonctionnement des collectivités ont progressé de **+3,5 %** (source : DGCL, janvier 2025), portées principalement par les impôts économiques (CFE, CVAE) et la fiscalité locale dynamique.
- **Dépenses en hausse :**
 - Les **dépenses de fonctionnement** poursuivent leur hausse, notamment sous l'effet :
 - de la fin progressive des dispositifs de bouclier tarifaire,
 - de la **hausse de la masse salariale** (+2 % en moyenne nationale),
 - de l'augmentation des coûts d'entretien et d'énergie.
- **Encadrement budgétaire :**
 - L'État maintient l'objectif de **+0,5 % d'évolution en volume par an** pour les grandes collectivités, dans le cadre de la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques (Loi de programmation 2023-2027).
- **Dettes locales :**
 - La dette des collectivités demeure globalement maîtrisée. Toutefois, les conditions de financement se tendent en raison de la persistance de taux d'intérêt élevés (3 à 3,5 % en moyenne).

Indicateurs	2024	Prévisions 2025	Tendance
Croissance PIB France	+1,0 %	+1,2 %	↗ légère reprise
Inflation (IPCH)	2,6 %	1,8 %	↘ retour à la normale
Taux de chômage	7,5 %	7,8 %	↗ légère hausse
Recettes collectivités	+3 % (vs 2023)	stabilisation	→ stable
Contexte budgétaire	Début de l'austérité	Effort budgétaire renforcé	⚠ vigilance accrue

1.3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2025 ET SES CONSÉQUENCES

➤ Objectifs généraux du PLF 2025

- **Réduction du déficit public :**
 - Le gouvernement vise une **réduction progressive du déficit** : 4,4 % du PIB en 2024, 4,1 % en 2025.
 - Contexte de **discipline budgétaire accrue** imposée aux administrations publiques, dont les collectivités.
- **Stabilisation des concours financiers aux collectivités :**
 - Maintien global de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, mais sans revalorisation significative.
 - Reconduction de certains **mécanismes de péréquation** : DSU, DSR et DNP.
- **Fin progressive des boucliers tarifaires :**
 - Les **aides exceptionnelles à l'énergie** seront réduites voire supprimées en 2025.
 - Nécessité d'ajuster les budgets locaux en anticipant la **fin des amortisseurs financiers de l'État**.

➤ Points clés impactant les communes

- **Fiscalité locale :**
 - Aucun changement majeur prévu sur les **taux communaux**.
 - Maintien de la **compensation de la taxe d'habitation** sur les résidences principales.
 - Le produit des impôts économiques (CVAE, CFE) reste en évolution incertaine selon les politiques de soutien aux entreprises.
- **Dotations et subventions :**
 - **DGF** : stabilisée mais sans revalorisation au rythme de l'inflation.
 - **Fonds vert** : reconduit en 2025, 2,5 Md€ pour accompagner la transition écologique des territoires.
 - **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** et **DSIL** maintenues, mais soumises à forte concurrence.
- **Dépenses de personnel :**
 - Hausse des charges salariales liée à la **poursuite de la revalorisation du point d'indice** (prévision : +1,5 %).
 - Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. Le taux de contribution employeur à compter du 1er janvier 2025 est de 34,65%.
- **Investissement local :**
 - Le PLF 2025 encourage l'investissement, notamment en matière de :
 - **Rénovation énergétique ;**
 - **Mobilités durables ;**
 - **Aménagement urbain ;**
 - Financements fléchés via appels à projets (Fonds vert, DSIL, FNADT...).

Dispositif ou domaine	Évolution PLF 2025	Incidence pour MAING
Dotation Globale de Fonctionnement	Stable	Maintien du niveau perçu
Bouclier énergétique	Réduction ou suppression	Risque de hausse des charges
Fiscalité locale	Pas de réforme majeure	Pas d'impact immédiat
Charges de personnel	Revalorisation du point d'indice et cotisation retraite	+ coûts salariaux prévus
Aides à l'investissement	Fonds vert, DETR maintenus	Opportunités à mobiliser

2. LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

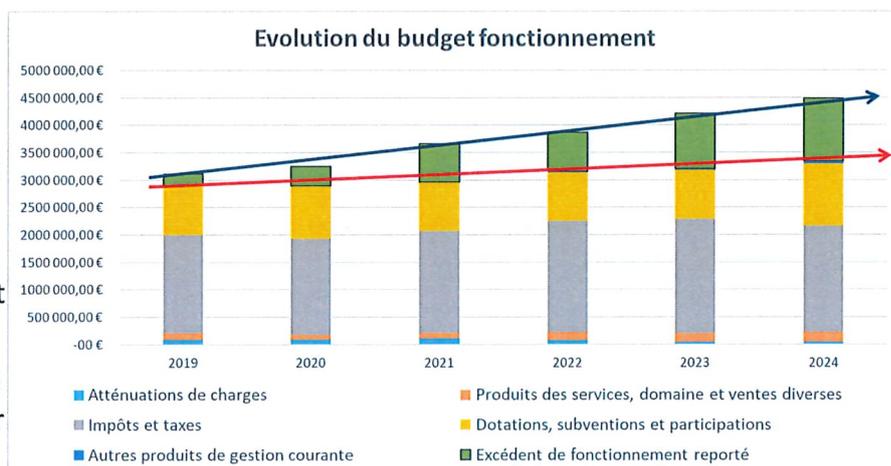
2.1 LES COMPTES 2024

LA SECTION FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuations de charges	92 102 €	84 122 €	108 396 €	81 971 €	44 170 €	48 736 €
Produits des services, domaine et ventes diverses	121 780 €	91 755 €	103 765 €	139 157 €	159 218 €	177 862 €
Impôts et taxes	1 782 586 €	1 761 243 €	1 861 429 €	2 037 541 €	2 085 132 €	1 936 752 €
Dotations, subventions et participations	894 888 €	948 971 €	883 116 €	880 268 €	890 330 €	1 128 726 €
Autres produits de gestion courante	18 941 €	11 328 €	11 523 €	17 726 €	26 233 €	44 553 €
budget d'exploitation	2 914 186 €	2 903 649 €	3 034 665 €	3 222 057 €	3 213 307 €	3 339 140 €
Excédent de fonctionnement reporté	199 388 €	356 613 €	689 400 €	714 987 €	1 008 411 €	1 146 246 €

- Les recettes ont progressé de 126K€ soit 3,9%. Cette hausse est portée par les dotations et subventions
- L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'établira à **1.654.840€** soit **508K€ de plus qu'en 2023** et se reportera sur l'exercice 2025

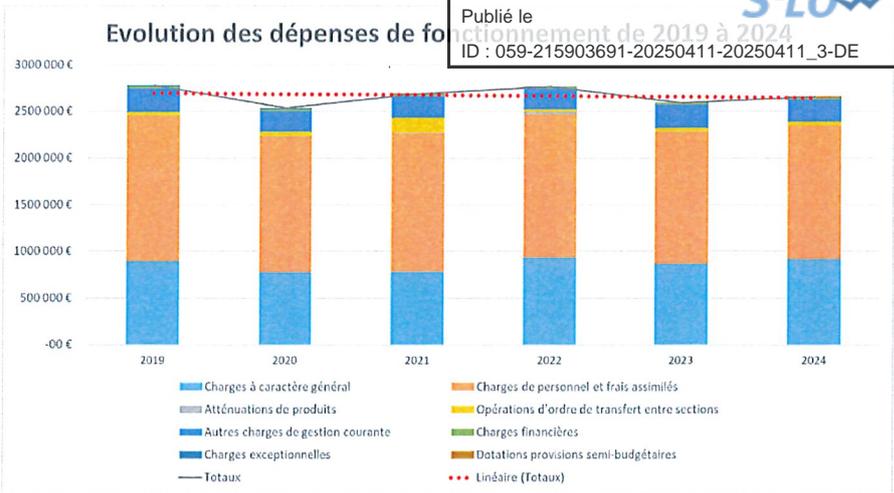


Les dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	896 411 €	769 644 €	776 118 €	927 151 €	861 312 €	919 050 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 554 603 €	1 465 068 €	1 491 337 €	1 540 561 €	1 414 107 €	1 426 922 €
Atténuations de produits	3 857 €	5 221 €	4 417 €	30 859 €	1 935 €	1 492 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 586 €	37 849 €	161 709 €	24 601 €	44 314 €	43 922 €
Autres charges de gestion courante	253 622 €	225 983 €	226 141 €	224 636 €	251 504 €	241 234 €
Charges financières	25 637 €	23 151 €	20 034 €	16 234 €	13 724 €	11 289 €
Charges exceptionnelles	8 223 €	9 028 €	6 502 €	5 253 €	6 975 €	-00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	-00 €	-00 €	1 774 €	-00 €	-00 €	14 962 €
Totaux	2 778 938 €	2 535 943 €	2 688 031 €	2 769 295 €	2 593 871 €	2 658 872 €

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 3% (65 K€) par rapport à 2023 malgré le contexte d'inflation général. La tendance depuis le début du mandat reste toutefois à la baisse.

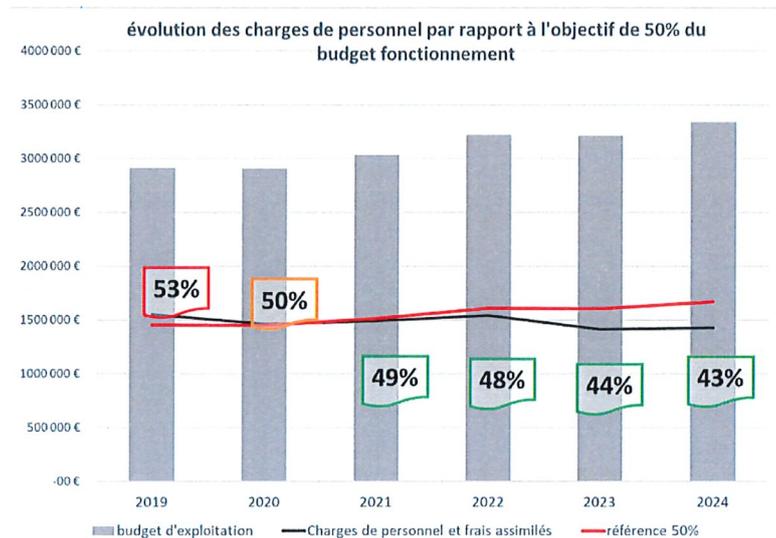
L'augmentation porte essentiellement sur les charges à caractère général (+7%) en lien avec un effort sur des travaux de rénovation de voirie, de maintenance de bâtiments pour un total de 196K€ (+62K€) et 20K€ alloué en plus au budget École/Jeunesse. Cela est en partie compensé par les économies d'énergie réalisées qui s'élèvent à 71K€. Un effet direct de notre politique d'investissement conduite depuis 2022 pour réduire nos dépenses d'énergie (éclairage LED, travaux de toiture et de menuiserie,...)



Les dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel restent stables grâce à la poursuite de la réorganisation des services administratifs et techniques qui a permis de ne pas remplacer certains départs. Nous avons ainsi limité l'impact des augmentations salariales (revalorisation du point d'indice, charges majorées). Nous avons baissé de 10 points le poids de la masse salariale sur le budget de la commune.

Cela a été rendu possible grâce à l'implication de nos agents qui ont accepté plus de polyvalence permettant même de développer de nouveaux services comme les titres d'identité.



La capacité d'autofinancement

L'excédent de fonctionnement reporté 2024 s'établira à 1.654.840€ soit 508K€ de plus qu'en 2023 et se reportera sur l'exercice 2025. La trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

LA SECTION INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel d'investissement 2024 était de **1.915.936€** € réparti en :

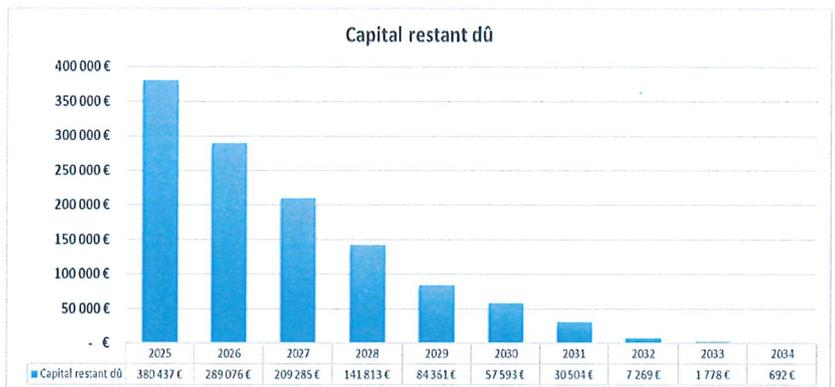
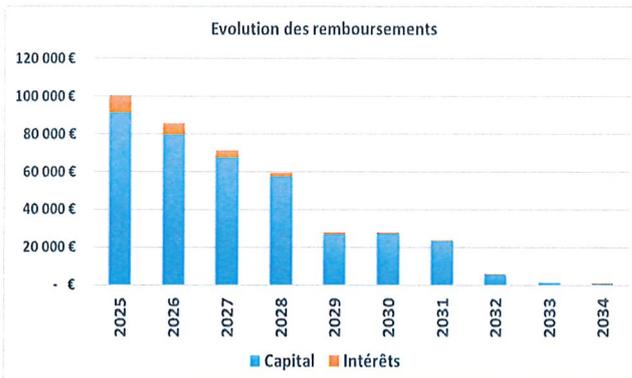
- 112.673 € de remboursement d'emprunt
- 1.635.020 € de budget travaux et achats d'investissement décomposé en :
 - o 446.438 € de reste à réaliser (RAR) 2023 (dépenses engagée en 2023 et payées sur 2024)
 - o 1.188.582 € de nouveaux projets 2024 dont 542.202€ fléchés sur le financement des travaux de rénovation du complexe Léo Lagrange.

Le réalisé travaux et achats d'investissement pour 2024 s'élève à 546.026 € de RAR 2024 soit un **taux de réalisation brut de 43%**. Ce taux monte à 172.260 € fléché pour les travaux de rénovation et l'achat des 2 maisons qui n'a pas pu se faire du fait des vendeurs.

En conclusion : la situation économique de la commune est saine. Les indicateurs sont au vert. Nos choix stratégiques sur des investissements structurants qui ont permis de faire des économies et la maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permettent d'aborder l'avenir avec confiance notamment pour le gros chantier de la rénovation du complexe Léo Lagrange qui s'annonce.

2.2 LA DETTE

N'ayant pas procédé à de nouveaux emprunts, cette dette continue de diminuer pour passer au-dessous de 100€/habitant. Notre capacité de désendettement est 0,7 ans (la règle étant de 8 ans)



Liste des emprunts :

N°	début	fin	Montant emprunté	Intérêts d'emprunt	Annuité d'emprunt	Organisme prêteur	motif
1	12/2000	10/2034	32.777 €	17.071 €	1.567 €	Caisse des Dépôts	Réhabilitation logt social
2	09/2006	08/2026	350.000 €	162.802 €	25.640 €	Caisse d'Epargne	Réhabilitation groupe scolaire
3	10/2013	09/2028	620.000 €	169.244 €	53.726 €	Caisse d'Epargne	voirie
4	06/2017	05/2032	240.000 €	25.372 €	17.675 €	Caisse d'Epargne	Travaux rue des violettes et chaussée de liaison
5	10/2019	09/2031	100.000 €	4.926 €	8.890 €	Crédit Agricole	Rénovation église et bâtiments communaux

2.3 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 2025

Les recettes courantes de fonctionnement seraient en progression de 4% par rapport au BP 2024 soit 118K€ de plus mais en recul de 4% par rapport au réalisé 2024.

- 46K€ en plus sur les recettes de cantine, garderie et ALSH (augmentation de la fréquentation et fonctionnement en journée complète sur une semaine lors des petites vacances eu lieu de 2 semaines en demi-journées)
- 20K€ de plus sur la participation de la CAF qui finance la mission de coordinateur territorial assurée en plus par notre responsable du service jeunesse

- La fiscalité locale rapporterait 39K€ de plus les contributions directes sans augmentation des taux d'imposition communaux
- Une stabilité de la DGF et de la dotation d'aménagement.

Dépenses de fonctionnement 2025

- Les charges à caractère général devraient progresser de 7% soit 90K€ de plus par rapport au BP 2024
 - o Nous avons prévu 44K€ de moins pour les dépenses d'énergie pour se mettre en conformité avec le réalisé 2024 (effet direct des travaux d'isolation entrepris dans les bâtiments communaux et des économies d'énergie entrepris)
 - o Nous bloquerons trois lignes de dépenses « ALEA » pour un total de 172k€
 - o +75K€ sur les entretiens et réparations par entreprise
 - Plus d'entretien de voirie (+25K€), de terrain et d'espaces verts (+25K€)
 - Entretien bâtiments communaux : +10.000€ (budget de 28K€)
 - -15K€ sur les entretiens de véhicule et vidéoprotection (budget de 24K€)
 - o Nous prévoyons l'installation de deux panneaux d'affichage pour un total de 14k€
- Les charges de personnel progressent de 73K€ par rapport au BP 2024 (+5%).
 - o 32K€ de moins sur les rémunérations des titulaires (mise en disponibilité non remplacée dans le personnel administratif et départ au service remplacé par CDD (+68K€ de plus dans la rémunération des non titulaires dont 20K€ de personnel centre de loisirs en plus - augmentation de fréquentation)
 - o Augmentation des charges sociales (30K€) surtout retraite avec 16K€ de plus
- Les autres charges de gestion courante restent stables.
- 17.000€ d'amende article 55 de la loi SRU

TAUX D'IMPOSITION

Proposition de ne pas augmenter les taux, validée à l'unanimité par la commission Finances/Travaux.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissements 2025

Notre **budget investissement** s'équilibrera à **2.100.000€** dont **1.525.000 €** de virement de la section de fonctionnement se répartissant comme suit :

- o **172.260 €** de restes à réaliser 2024
- o **122.500 €** de déficit d'investissement 2024
- o **91.323 €** de remboursement emprunts
- o **1.713.317 €** de programmation 2025

Sur ces **1.713.317 €** de travaux prévus :

- o **814.000 €** seront consacrés aux **travaux de réhabilitation du complexe Aragon (1^{er} versement)**
- o **831.918 €** de **travaux d'aménagement urbain, bâtiments communaux et sécurité**
 - **60K€** seront consacrés à la **vidéoprotection** dans le cadre de l'appel d'offre avec Valenciennes Métropole
- o **306.867 €** de travaux ciblés économie d'énergie.

PROJET	
RÉCURRENT	
Matériel informatique	5 000,00 €
Logiciels	7 200,00 €
Achat de matériels pour les services techniques	5 000,00 €
Trottoirs et voiries	272 657,00 €
	289 857,00 €
ENGAGÉ 2024	
Trottoirs et voiries	41 280,00 €
Toitures du groupe scolaire	56 862,00 €
éclairage public passage aux leds	13 110,00 €
Menuiseries logement de fonction et école élémentaire	23 138,00 €
Porte d'entrée services techniques	3 035,00 €
Porte d'entrée épicerie sociale	4 362,00 €
Protection parafoudre	720,00 €
Accessibilité PMR Lohberger	17 930,00 €
accessibilité PMR Bâtiments et cheminements	11 823,00 €
	172 260,00 €
REPROGRAMMATION 2024 SUR 2025	
Achat des deux maisons	200 000,00 €
Aire de jeux et parcours santé	40 000,00 €
Remplacement des plaques de rue	10 000,00 €
Vidéoprotection	60 000,00 €
Raccordement électrique des ronds-points	40 000,00 €
Rénovation du complexe Aragon	814 000,00 €
	1 164 000,00 €
NOUVELLE PROGRAMMATION 2025	
Accompagnement travaux assainissement rue Rucart	200 000,00 €
Défibrateurs	3360
Travaux de couverture	3000
Végétalisation du cimetière	20800
Bouches d'incendie	10 000,00 €
Dortoir école maternelle	7 700,00 €
Plans mairie et écoles	10 000,00 €
Rideaux salle de danse et école	3 500,00 €
Achat de poubelles	1 700,00 €
	260 060,00 €

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Adopté par 22 voix pour et 4 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 16/04/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

